

La Tunisie fêtait ce mercredi 13 août la journée de la femme tunisienne. Une journée qui célèbre le Code du statut personnel (CSP) promulgué le 13 août 1956, une série de lois progressistes qui octroient à la femme tunisienne, un statut particulier dans le monde arabe.

Des femmes qui veulent rester vigilantes et qui continuent à défendre leurs droits.

Ces années de militantisme ne l'ont jamais découragée. Naïla est de tous les combats. Chaque 13 août, cette quinquagénaire descend dans la rue pour défendre les acquis de la femme. « Oui, il y a eu le Code du statut personnel. Oui, il y a eu cette Constitution. Mais il y a plein, plein, plein de choses à faire. Ces acquis, on ne va pas les regarder et sourire toute notre vie comme des idiots. Non, ce n'est pas assez. C'est la femme au travail, c'est le taux de chômage tout court qui frappe les femmes. Ce n'est pas terminé, on n'est pas dans un monde de mille merveilles », souligne Naïla.

Pour protéger davantage les Tunisiennes, un projet de loi contre les violences faites aux femmes vient d'être présenté devant les députés. Un texte suivi de près par Raja Dahmani, membre de l'association tunisienne des femmes démocrates. « Qu'est-ce que la violence ? Qu'est-ce qu'on veut dire par "violence" ? Ce n'est pas juste la violence physique. Non, ce n'est pas cela. C'est plus large. C'est plus grave. Nous avons détaillé cela. Nous avons demandé une loi qui sera ferme et applicable », précise Raja Dahmani.

Ce texte devrait concerner de nombreuses Tunisiennes. Selon le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, dans le pays, une femme sur deux est victime de violences.

Source: [rfi.fr/afrique](http://rfi.fr/afrique)